

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME

**BULLETIN D'INSCRIPTION AU
« Grand Concours en briques LEGO®, de la Baie à l'océan »
organisé du 8 décembre 2025 au 10 avril 2026**

Pour être valable, le bulletin d'inscription doit être dûment rempli, daté et signé par le chef d'établissement du collège de la Somme.

VOLET 1 / FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom de l'établissement scolaire :

Code postal et commune de l'établissement scolaire :

Coordonnées :

Adresse postale :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel : @

Identité du chef d'établissement scolaire :

NOM :

PRÉNOM :

En inscrivant mon établissement scolaire au jeu-concours « Grand Concours en briques LEGO®, de la Baie à l'océan » organisé par le Département de la Somme, je certifie l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.

J'atteste avoir pris connaissance et accepte les conditions du règlement dudit concours.

Date :

Signature :

VOLET 2 / AUTORISATION D'UTILISATION ET DE REPRODUCTION

La participation de l'établissement au jeu-concours « Grand Concours en briques LEGO®, de la Baie à l'océan » emporte nécessairement le plein accord du chef d'établissement à l'autorisation d'utilisation et de reproduction de la construction transmise et de photographies et de films pris par les agents départementaux de la Somme, par exemple pendant la remise des prix.

Sujet du reportage : « Grand Concours en briques LEGO®, de la Baie à l'océan »

Je, soussigné(e) (rayer la mention inutile), Monsieur - Madame
né(e) le
à

autorise le Département de la Somme, sans contrepartie d'ordre financier :

- à présenter, le cas échéant si elle est retenue, la construction de mon établissement au cours d'une exposition ou une présentation publique à l'issue de l'attribution des prix,
 - à reproduire, photographier, et filmer la construction de mon établissement et à utiliser ces reproductions, pour une durée de 5 ans à compter de la clôture du concours,
- pour l'ensemble des supports de communication du Département susceptibles de mettre en valeur le « Grand Concours en briques LEGO®, de la Baie à l'océan » et plus généralement la politique culturelle du Département, à savoir :

- le magazine départemental « Vivre en Somme » (version papier et numérique) ;
- les sites Internet du Conseil départemental de la Somme ;
- les comptes des réseaux sociaux du Conseil départemental de la Somme ;
- les panneaux d'exposition dans les lieux publics ;
- des affiches, brochures, cartons d'invitation, cartes postales et guides ;
- tout autre support de communication du Département.

Cette autorisation vaut exclusivement pour les utilisations non commerciales de ces droits par le Département de la Somme pour la promotion du Département et dans le cadre de ses missions de service public. La légende des photos ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes représentées.

Fait le _____ à _____

Signature du chef d'établissement :